

# de Schoulbuet

Informatiounsblat vun der Gemeng Stengefort  
N° 7 / Rentrée scolaire 2012/2013



COMMUNE DE  
STEINFORT

## Sommaire

Les organes de l'Ecole - p. 1 / Les titulaires de classe - p. 2 / Les effectifs de classe - p. 3 / Informations utiles - p. 4-5 /  
Horaires de classe - p. 6 / Règles de vie en commun - p. 7 / Infos & actualités - p. 8-10 / Bicherwoch - p. 11-13 /  
Transport scolaire - p.14-15 / LASEP Steinfort - p. 16 / Vacances & congés scolaires, annuaire téléphonique - couverture





Edité par l'Administration communale de Steinfort  
Service des Relations Publiques  
B.P. 42 • L-8401 Steinfort  
Tel: 399 313-214 yves.cruchten@steinfort.lu  
en collaboration avec le comité d'école.

A l'instar des années précédentes, nous aimerions vous fournir avec la présente édition du «Schoulbuet 2012» toutes les informations qui pourraient vous être utiles pour accompagner vos enfants durant l'année scolaire 2012/2013.

Numéros de téléphone et adresses des différents bâtiments scolaires:

### Cycle I - Précoce

---

STEINFORT (Maison Relais) 399 313-360  
7B, rue de Hagen L-8421

KLEINBETTINGEN 26 10 89 47  
7, rue du Parc L-8380

### Cycle I - Préscolaire

---

STEINFORT 39 87 57  
rue du Cimetière L-8413

STEINFORT (Maison Relais) 399 313-337  
7b, rue de Hagen L-8421

KLEINBETTINGEN 26 10 89 46  
7, rue du Parc L-8380

HAGEN 39 60 61  
rue de l'École L-8367

### Cycles II-IV - Primaire

---

STEINFORT  
rue de Kleinbettingen L-8436

Bâtiment primaire: 399 313-300  
Fax 399 313-930

Bâtiment complémentaire: 399 313-310  
Fax 399 313-931

KLEINBETTINGEN  
rue de la Gare L-8380 39 92 70  
Fax 39 56 54

HAGEN  
rue de l'École L-8367 39 85 93  
Fax 26 30 59 93

### Autres

---

Piscine 399 313-400  
Hall Sportif 399 313-410

Maison Relais  
STEINFORT 399 313-380  
7b, rue de Hagen L-8421

### Inspectorat

---

Madame GREISCH Marie-Paule, Inspectrice  
Bureau régional Centre - Betrange

17A, rte de Longwy Tél: 26 44 62-50  
L-8080 Bertrange Fax: 26 44 62-51  
secretariat.centre-betrangle@inspectorat-men.lu

L'école fondamentale de Steinfort sur internet:

**[www.schoul-stengefort.lu](http://www.schoul-stengefort.lu)**

Adresse email: **[primaire.steinfort@ecole.lu](mailto:primaire.steinfort@ecole.lu)**



## Les différents organes de l'Ecole fondamentale de Steinfort

### Le Comité d'Ecole

Les membres du Comité d'Ecole, élus par et parmi les membres du personnel de l'école)

#### Président

KOHNEN Christian

#### Secrétaire et représentant des enseignants surnuméraires

BECHET Raphaël

#### Représentant du Cycle I (précoce et préscolaire)

BACKES Cynthia

#### Représentant de Kleinbettingen

DIEDERICH Marie-Jeanne

#### Représentant de Hagen

WEYDER-SCHOLER Monique

#### Représentants de Steinfort

LANG Caroline

ROLLIN Nathalie

La durée des mandats, qui sont renouvelables, est de cinq ans (de 2009 à 2014). Le Comité d'École est l'organe appelé à assurer la gestion de l'école sous la tutelle des autorités communales et nationales. La mission du Comité d'École est e.a. d'assurer ensemble avec l'inspecteur et les autorités communales l'organisation et la gestion de l'École fondamentale et le partenariat avec les parents d'élèves.



Le Comité d'École de la Commune de Steinfort est membre de la Fédération des Comités d'école et de Cogestion du Luxembourg (FCECL), association ayant e.a. les missions suivantes:

- établir une concertation et une coopération étroites et permanentes entre les comités pour étudier et traiter de toutes les questions qui intéressent leur fonctionnement, leurs missions et leurs relations avec les autorités et pouvoirs publics;
- être l'interlocuteur, en tant qu'organe représentatif des comités, des communes et du gouvernement ainsi que des autres partenaires pour les questions touchant les objectifs et missions ainsi que le fonctionnement;
- formuler des avis sur des projets législatifs et réglementaires concernant les comités;
- promouvoir la coopération entre les écoles;
- promouvoir, soutenir et défendre le principe de la cogestion;
- faciliter aux membres des comités l'exercice de leur fonction par la formation et par l'information;
- défendre les intérêts des comités et assurer la protection de leurs droits par des mesures et des interventions appropriées;

Comme par le passé, **le titulaire de classe** et les enseignants intervenants assurant l'encadrement scolaire des élèves resteront les premiers interlocuteurs des parents pour toutes les questions qui concernent la classe de leur enfant.

### Enseignants chargés de différentes missions:

#### Délégués à la Commission scolaire:

DIEDERICH Marie-Jeanne et KOHNEN Christian

#### Délégués à la sécurité dans l'école:

ROLLIN Nathalie et BECHET Raphaël

#### Responsables de la médiathèque scolaire:

RAUCHS-CLEMENS Danielle et ROLLIN Nathalie

#### Responsables du matériel informatique:

KOHNEN Christian et ROLLINGER Jean-Paul

#### Coordinateurs de cycles:

(assurant la coopération entre les membres des équipes pédagogiques)

cycle I HULTEN Bernadette / ÖZEN Sema

cycle II ROLLIN Nathalie

cycle III ROLLINGER Nathalie

cycle IV ROLLINGER Jean-Paul

### La commission scolaire communale

*Président:* M. Jean-Marie Wirth, bourgmestre

*Membres proposés par le Conseil communal:*

Mme Corinne Theis, M. Raymond Winandy,

Mme Mireille Erpelding, Mme Isabelle Schmit

*Représentants du personnel de l'École fondamentale:*

Mme Marie-Jeanne DIEDERICH, institutrice

M. Christian KOHNEN, instituteur

*Représentants des parents d'élèves à l'école:*

Mme Carole BERTINELLI, épouse MIDDELKOOP

Mme Sandra FANDEL, épouse KRACK

*Secrétaire:* M. Michel CLEMEN

Depuis la rentrée en septembre 2009, toutes les écoles préscolaires et primaires, désormais appelées écoles fondamentales, sont organisées en 4 cycles d'apprentissage. Le premier cycle est constitué de l'éducation précoce (facultative) et préscolaire. Les 3 cycles suivants correspondent à l'enseignement primaire et ont chacun une durée de 2 ans. L'organisation en cycles revient à certifier chaque 2<sup>e</sup> année que l'élève possède les compétences requises pour avancer au cycle suivant.

Les parents désireux de s'informer plus amplement sur l'organisation de l'enseignement fondamental peuvent consulter le site internet du Ministère de l'Education Nationale: [www.men.lu](http://www.men.lu)



## Titulaires de classe

### Cycle I - (Précoce)

#### Précoce à Steinfurt

Institutrice BARTHELEMY Carole  
Éducatrices MANGEN Anne / MEYERS Sonja

#### Précoce à Kleinbettingen

Institutrices ARNOLD Michèle / FRIEDEN Lynn  
Éducatrice CALDERONI Tanja

### Cycle I - (Préscolaire)

#### Classes à Steinfurt

rue du Cimetière ÖZEN Sema  
rue du Cimetière HOFFMANN Steffi  
Steinfurt-Maison Relais BACKES Cynthia  
Steinfurt-Maison Relais HULTEN Bernadette

Classe à Hagen WEYDERT- SCHOLER Monique

Classe à Kleinbettingen MULLER Joëlle

Enseignant intervenant FUNK Mariette

### Cycles II à IV - (Primaire)

#### Classes à Hagen

Cycle 2.1 KABER Danièle  
Cycle 2.2 RIVOLDINI Carmen

#### Classes à Kleinbettingen

Cycle 3.1 BACKES Josette  
Cycle 3.2 RIES-SCHAUS Carole

Cycle 4.1 SCHABER Renée  
Cycle 4.2 DIEDERICH Marie-Jeanne

#### Classes à Steinfurt

Cycle 2.1 ROLLIN Nathalie  
Cycle 2.1 LANG Caroline  
Cycle 2.2 SCHERER Andrée  
Cycle 2.2 BAUSTERT Nadine

Cycle 3.1 BIVER Gaby  
Cycle 3.1 VANDEWALLE Michèle  
Cycle 3.2 ROLLINGER Nathalie / (SCHAAL Carole)  
remplacée par MATTERN Joëlle

Cycle 3.2 OEHMEN Sacha

Cycle 4.1 RAUCHS-CLEMENS Danielle

Cycle 4.1 RAUCHS Jhang

Cycle 4.2 ROLLINGER Jean-Paul

Cycle 4.2 KOHNEN Christian / MOES Nadine

#### Instituteurs intervenants

BECHET Raphaël  
BERTEMES Serge  
KOMES Jackie  
MALLINGER Kai  
MATTERN Joëlle  
MOES Nadine  
ROBEN Xavier  
WOLTER Claude remplacé par STOOS Nadine

#### Enseignants intervenants chargés de différentes branches

LINSTER-THEIN Susy  
KUGENER Joëlle  
SCHMIT Paule (remplaçant permanent)

#### Cours d'accueil

CRAHAY Nicole

#### Enseignants du cours de l'éducation morale et sociale

WEYNANDS Marita (Steinfurt)  
MERSCH Manon (Hagen/Kleinbettingen)

#### Enseignants de religion

FEIEREISEN Thierry (Steinfurt)  
DRUI Vanessa (Hagen/Kleinbettingen)

#### Enseignants de la classe d'accueil de l'Etat

KIRSCHTEN Jean-Marie  
GOERGEN Sandra



## Effectifs de classes

### Elèves fréquentant le CYCLE I (1<sup>ère</sup> année préscolaire)

#### Steinfort

##### Mme BACKES Cynthia

**Maison Relais** (7b, rue de Hagen): FOLSCHIED Yannick, KREMER Joani, NEIENS Melvin, SAVINI Chiara.

##### Mme HULTEN Bernadette

**Maison Relais** (7b, rue de Hagen): COLETTA Gabriele, DOLLENDORF Lou, FADIL Yanis, LEONARDY Franziska, THREINEN Cédric.

##### Mme ÖZEN Sema

**Rue du cimetière:** DELLA SIEGA Charel, FRANCISCO SIMOES Carlos Jr., STEFFEN Gwen, STROTZ Luc, VANDERHEYEN Emeric, PETER Gianluca, WEYLAND Pit.

##### Mme HOFFMANN Steffi

**Rue du cimetière:** BERNARD-ZBINDEN-Viggo, COLIN Soha, RIES Dustin, SEMEDO GARCIA Tevis, SOSNOWSKI Quentin, TULAC Tamara.

#### Hagen

##### Mme WEYDERT-SCHOLER Monique

ARAUJO BENTO Lana, HELES Julian, LEPAGE Anne-Marie, MOURA CARVALHO Leandro, NOUKOUVOU Wayne Elly, VANDEN EEDE Maxime, VILACA Lea, ZAMBRANO Jennifer.

#### Kleinbettingen

##### Mme MULLER Joëlle

CHENNAUX Jean-Félix, DA SILVA VIEIRA Ilana, HOLLYWOOD Theo Samson, INEMEK Louis, KAUFMANN Felix, NUNES LOPES Pedro, SALVATORE Lou, VAN ESPEN Justin, SACRE Dimitri Damien.

### Elèves fréquentant le CYCLE II.1 (1<sup>ère</sup> année d'études primaires)

#### Steinfort

##### Mme ROLLIN Nathalie

BAGUETTE Noriane, CHAVES DA CRUZ Diego, DE MATTEIS Ryan, DOS SANTOS Jonathan, DUARTE Lena, PRUMBAUM Liz, RODRIGUES PEREIRA Ruben, SANTOS LOUREIRO Lilya, STEFFEN Finn, STROTZ Tim, VAN KAUVENBERGH Magali, VANDERHEYDEN Quentin, WEIS Nils, WEYLAND Max.

##### Mme LANG Caroline

BATISTA Maxime, CARDELLINI Mattéo, FURON Leeyan, HAHN Félix, LIBAR Pol, LOPES DE SOUSA Tiago, MORIZOT Sélina, ROTOLO Marina, SCHONCKERT Anne, SEIDEL Luca, STAUDT Bianca, VERA CRUZ Ivo, WINANDY Nathan, ZEVART Alexandre.

#### Hagen

##### Mme KABER Danièle

ABEID Rayaan, ALBUQUERQUE NUNES Luana, BARREIRA NEVES Luca, BEHEYDT Alex, FERNANDES BARREIRA Gabriel, FORMICA Tom, KREMER Larissa, LEPAMABILA Delice, MALENA Luca, MARGUE Louise, SCHMIT Seymon, TARONE Melanie, ZAPPITELLI Lea, ZHENG Lisa.

### Répartition des élèves par cycle:

Cycle I	122 élèves
Cycle II	93 élèves
Cycle III	88 élèves
Cycle IV	77 élèves
Total:	380 élèves



## 1) Cycle I (Éducation précoce)

### 1. Âge d'admission

Chaque enfant ayant trois ans révolus au 1er septembre 2012 peut être admis dans une classe de l'éducation précoce.

### 2. Horaires et accueil

L'éducation précoce fonctionnera de 8h00 à 11h45 de lundi à vendredi et de 14h00 à 16h00 heures le lundi, mercredi et vendredi.

Le temps d'arrivée se situe le matin entre 7h30 et 9h00, l'après-midi entre 13h50 et 14h00. Le moment du départ est prévu le matin entre 11h30 et 11h55 (lundi, mercredi, vendredi) resp. 12h30 (mardi et jeudi), l'après-midi entre 16h00 et 16h10.

### 3. L'Éducation précoce est facultative

L'inscription est gratuite et la fréquentation de l'éducation précoce n'est pas obligatoire.

Elle permet cependant aux enfants de prendre contact de façon ludique avec d'autres enfants. Dès la petite enfance, qui constitue une phase de développement intense, il convient de préparer les enfants à une vie d'autonomie, de découvertes et d'apprentissages tout au long de la vie. Par le contact avec les autres, l'enfant peut développer ses capacités langagières, communicatives et sociales, physiques et motrices, affectives et cognitives.

L'éducation précoce met l'accent sur le jeu, le jeu éducatif et sur l'entraînement langagier par la pratique. Les enfants étrangers ont la possibilité d'approfondir leurs connaissances en langue luxembourgeoise avant d'entamer l'éducation préscolaire.



## 2) Obligation scolaire

Tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le premier septembre, doit fréquenter l'École. Cette obligation s'étend sur douze années consécutives à partir du premier septembre de l'année en question. Dans tous les cas où l'élève est inscrit dans une école autre que celle de la commune de résidence, les parents informent sans délais et au plus tard huit jours après le début des cours, moyennant remise d'une copie du certificat d'inscription délivré par l'école, l'administration communale de leur résidence.

## 3) Cycle I (Éducation préscolaire)

Chaque enfant ayant atteint l'âge de 4 ans révolus au 1er septembre 2012 doit suivre l'éducation préscolaire. L'enseignement préscolaire est organisé d'après le principe de groupes mixtes, c'est-à-dire que chaque classe accueille des enfants de la première et des enfants de la deuxième année de l'éducation préscolaire. Ce système favorise la communication et les apprentissages sociaux, il augmente les possibilités d'imitation, d'entraide et de coopération entre enfants d'âges différents. Le préscolaire est caractérisé par un climat d'accueil proche du climat familial, par l'importance accordée au développement global de l'enfant et par les méthodes pédagogiques utilisées. Il contribue au développement de la personnalité, à l'acquisition de connaissances et de savoir-faire, à la familiarisation avec le milieu culturel, au développement de comportements réfléchis et responsables et à l'intégration scolaire et sociale. Les activités prennent souvent la forme d'un jeu ou d'un projet. Mais l'enfant doit aussi apprendre à effectuer un travail imposé et à se concentrer; ce sont des aspects importants de la maturité scolaire. L'enseignant laisse à l'enfant la liberté et le temps nécessaire pour expérimenter et pour comparer et combiner les résultats de ses expériences. Il encourage l'enfant et oriente son attention sur les aspects importants des problèmes posés. Les activités de l'éducation préscolaire sont variées et relèvent des domaines suivants: activités corporelles, musicales, artistiques, mathématiques, activités de langage et d'éveil aux sciences.

## 4) Cycles II-IV (Enseignement primaire)

Chaque enfant ayant atteint l'âge de 6 ans révolus au 1er septembre 2012 doit suivre l'enseignement primaire. L'école primaire a pour but d'apprendre aux enfants de parler et d'écouter, la lecture et l'écriture en langue allemande, française et luxembourgeoise, ainsi que les mathématiques. Le sport, la musique, l'éveil aux sciences, la géographie et l'histoire sont d'autres branches importantes. Afin de promouvoir le travail autonome des enfants, il est indispensable de leur ordonner des devoirs à domicile et de les laisser travailler aussi bien en groupe qu'individuellement.



## 5) Cours d'éducation morale & sociale, cours d'instruction religieuse & morale

Les parents ont inscrit leurs enfants soit à l'éducation morale et sociale, soit au cours d'instruction religieuse et morale pour l'année scolaire 2012/2013.

Ce choix de cours ne pourra être modifié au cours de l'année scolaire.

## 6) Natation et éducation physique

Tous les élèves suivront les cours d'éducation physique et les élèves des cycles II à IV le cours de natation. Les élèves qui ne pourront pas suivre ces cours devront présenter une excuse écrite.

En cas de non-participation prolongée pour incapacité physique, l'élève devra présenter un certificat médical.

Pour les cours d'éducation physique, les enseignants des cours d'éducation physique prient les parents de respecter le règlement de la fréquentation du hall sportif et de munir les élèves de chaussures de sport réservées exclusivement à l'emploi à l'intérieur du hall sportif, dans l'intérêt de l'hygiène pour tous.

## 7) Absences et dispenses

Toute absence doit être motivée par une excuse écrite. Pour toute absence de plus de trois jours due à une maladie, l'élève devra présenter un certificat médical.

Une dispense de fréquentation des cours peut être accordée sur demande motivée des parents. Une telle dispense peut être accordée par le titulaire de classe pour une durée ne dépassant pas une journée et par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée. Des dispenses de fréquentation des cours ne seront accordées que pour d'importants événements de famille. Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

## 8) Consultations pour parents

Chaque enseignant(e) se tiendra à la disposition des parents pour consultations. Le jour et les heures seront communiqués au début de l'année scolaire.

La date d'une première réunion d'information pour les parents d'élèves au début du 1<sup>er</sup> trimestre vous sera communiquée par l'enseignant(e) de votre enfant.

Pour ne pas entraver le début des cours, le personnel enseignant prie les parents de ne pas accompagner leurs enfants dans les bâtiments scolaires et de les congédier devant l'école.

## 9) Pas de téléphones portables dans les écoles

Comme en cas d'urgence, les parents peuvent joindre les enseignants de leurs enfants par le téléphone de l'école, et comme les élèves peuvent joindre leurs parents ou un responsable par la même voie, il est strictement interdit d'apporter des portables en classe, et ceci pour ne pas déranger le bon déroulement des leçons.

## 10) Livres scolaires

Les manuels scolaires sont mis gracieusement à la disposition des écoliers par l'administration communale.

## 11) Fiche médicale

Au début de l'année scolaire chaque titulaire de classe distribuera une fiche médicale à ses élèves. Cette fiche médicale reprend les informations importantes sur l'état de santé de votre enfant. Dans l'intérêt de votre enfant, nous vous demandons de la remplir et de la remettre au titulaire de classe. Une copie sera mise à disposition de tous les enseignants intervenants faisant partie de l'équipe pédagogique, notamment le personnel chargé des cours d'éducation physique et sportive et de la natation. Les données personnelles seront traitées en toute confidentialité.

## 12) Aide aux devoirs à domicile

L'inscription à l'aide aux devoirs à domicile se fera après la rentrée scolaire en septembre sur avis du titulaire de classe en concertation avec les responsables de la Maison Relais et avec l'accord des parents. Tous les groupes de l'aide aux devoirs à domicile fonctionneront dans le bâtiment de la nouvelle Maison Relais à Steinfort. Les enfants qui n'auront besoin que d'un accueil devront être inscrits à la Maison Relais.



## Rentrée des classes 2012-2013

L'année scolaire commencera le lundi 17 septembre 2012 à 8.00 heures. L'année scolaire commencera par une journée de classe entière (de 8.00 à 11.50 heures et de 14.00 à 16.00 heures) A 8 heures, les élèves seront accueillis par leur titulaire de classe et à 10.00 heures, l'horaire normal des cours 2012/2013 commencera.

La cantine scolaire et la Maison Relais fonctionneront dès le premier jour de la rentrée scolaire.

### Horaires des classes du cycle I

Tous les jours de 8h00 à 11h45, les après-midi du lundi, mercredi et vendredi de 14h00 à 16h00.

Attention, pour des raisons de transport scolaire, les cours de l'éducation préscolaire des classes dans le bâtiment de la Maison Relais commenceront le matin à 8h05 et se termineront à 11h50.

### Horaires scolaires 2012-2013 des cycles II à IV

Les horaires scolaires resteront inchangés.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h00-8h55	8h00-8h55	8h00-8h55	8h00-8h55	8h00-8h55
8h55-9h45	8h55-9h45	8h55-9h45	8h55-9h45	8h55-9h45
10h00-10h55	10h00-10h50	10h00-10h55	10h00-10h50	10h00-10h55
10h55-11h50	10h50-11h40	10h55-11h50	10h50-11h40	10h55-11h50
	11h45-12h35		11h45-12h35	
14h00-14h55		14h00-14h55		14h00-14h55
15h05-16h00		15h05-16h00		15h05-16h00

### Surveillance et sécurité

Une surveillance est assurée par un(e) enseignant(e) délégué(e) 10 minutes avant le début officiel des cours, ainsi que 10 minutes après les heures de classe dans l'enceinte scolaire.

Il est rappelé aux parents et aux élèves qu'il est défendu aux écoliers de quitter l'enceinte scolaire à partir de 7h50 et 13h50 avant le commencement des classes sans l'autorisation préalable de la personne responsable de la surveillance.

Pour ne pas entraver le début des cours, le personnel enseignant prie les parents de ne pas accompagner leurs enfants dans les bâtiments au début des cours.





## REGLES DE LA VIE EN COMMUN A L'ECOLE (SCHULREGELN)

Dans le cadre du PRS (Plan de Réussite Scolaire) de l'École Fondamentale de Steinfurt, un règlement d'ordre intérieur a été développé pendant l'année scolaire 2011/2012 et sera mis en place en septembre 2012.

Ce règlement d'ordre interne est le résultat d'un accord de tous les participants de l'école.

### REGELN:

#### allgemein

- keine Gewalt
- kein Mobbing
- Respekt, Höflichkeit und Hilfsbereitschaft
- allen Lehrerinnen und Lehrern gehorchen
- keine gefährlichen Gegenstände mitbringen (Messer, Knallfrösche, Feuerzeug)
- sich an die Busregeln halten

#### in den Gebäuden (Flur & Treppen)

- Respekt (kein Gedrängel, kein Geschrei)
- keinen Dreck auf den Boden schmeißen
- Kleider respektieren
- nicht am Geländer turnen
- beim Saalwechsel ruhig durch den Flur gehen
- während der Schulzeit ruhig und langsam durch die Schulgebäude gehen

#### Toiletten & Waschbecken

- sauber halten
- nicht als Spielplatz benutzen

#### Schulhof

- keinen Dreck auf den Boden schmeißen
- Respekt einer gegenüber dem anderen
- keine Raufereien
- nicht auf die Bäume klettern oder Pflanzen abreißen
- den Pausenhof nicht verlassen
- vor der Schulzeit und in den Pausen nicht mit Rollschuhen, Rollerblades, Heelys, Skateboard, Fahrrad usw. fahren

### RÈGLES:

#### en général

- pas de violence
- pas de mobbing
- respect, courtoisie et esprit d'entraide
- obéir à toutes les institutrices et instituteurs
- ne pas amener d'objets dangereux (couteau, pétards, briquet)
- respecter les règles du transport scolaire

#### à l'intérieur des bâtiments (escaliers & corridors)

- respect (pas de bousculades, pas de criailleries)
- ne pas jeter des déchets par terre
- respecter les vêtements
- ne pas rôder sur les rampes d'escalier
- marcher silencieusement en changeant de salle de classe
- pendant la durée des cours marcher lentement et silencieusement à l'intérieur des bâtiments scolaires

#### toilettes & lavabos

- tenir propre
- ne pas jouer dans les toilettes

#### cour de récréation

- ne pas jeter des déchets par terre
- respect les uns envers les autres
- pas de bagarres
- ne pas grimper sur les arbres et arracher des plantes
- ne pas quitter la cour de récréation
- ne pas rouler à patins à roulettes, avec des rollerblades, des Heelys, un skateboard, à vélo etc. avant le début des



Pour des raisons évidentes de sécurité et pour éviter d'éventuels conflits, il est strictement interdit d'apporter des pistolets en plastique et tout autre jouet de ce type à l'école. Les couteaux, les armes et les «armes-jouets» ne sont pas admis à l'école. En cas de non respect, l'instrument sera confisqué et les autorités seront averties d'office.



## Les (nouvelles) modalités d'évaluation des élèves

Sur décision de l'équipe pédagogique prise au cours du cycle, un élève peut passer une année supplémentaire au sein du cycle afin de lui permettre d'atteindre les objectifs définis pour la fin du cycle. La durée totale du séjour d'un élève dans les trois cycles qui correspondent à l'enseignement primaire ne peut pas excéder huit années.

La décision de recourir à une année supplémentaire ne peut être prise ni avant le premier trimestre de la deuxième année que passe l'élève au cycle d'apprentissage, ni après le 15 juin de cette année. Si l'élève a fréquenté une classe d'éducation précoce au premier cycle, la décision de recourir à une année supplémentaire ne peut être prise

ni avant le premier trimestre de la troisième année que passe l'élève au cycle d'apprentissage, ni après le 15 juin de cette année.

Après concertation avec les parents, l'équipe pédagogique leur communique la décision de recourir à une année supplémentaire avant le 15 juin de l'année scolaire en cours.

En cas de désaccord avec la décision de l'équipe pédagogique, les parents peuvent introduire dans le délai de 15 jours un recours auprès de l'inspecteur d'arrondissement qui statue endéans un mois.

## Le passage de l'enseignement fondamental à l'enseignement secondaire et secondaire technique (La procédure d'orientation à partir de 2012-2013)

En 2012-2013, les premiers élèves évalués à l'aide des bilans intermédiaires et des bilans de fin de cycle arriveront au cycle 4.2., au terme duquel ils seront orientés vers une classe de 7e de l'enseignement secondaire ou secondaire technique. Les modalités du passage de l'École fondamentale au lycée doivent être adaptées en conséquence.

L'objectif de la procédure d'orientation reste inchangé: réunir des informations nuancées sur les compétences et le potentiel d'apprentissage de chaque élève pour l'orienter vers la voie de formation (7e ES, 7e EST ou 7e préparatoire) qui lui offrira les meilleures chances de réussite au lycée.

La procédure révisée maintient les grandes lignes de celle en vigueur depuis 1996.

L'avis du titulaire ainsi que l'avis des parents sont deux éléments qui sont à la base de la décision d'orientation formulée par le conseil d'orientation.

Les changements applicables à partir de l'année scolaire 2012-2013 se résument comme suit :

1. A partir de 2012-2013, les bilans intermédiaires et les bilans de fin de cycle remplacent les bulletins à notes chiffrées comme outils d'évaluation utilisés dans le cadre de la procédure d'orientation.
2. Au cycle 4.2., le titulaire de classe et les parents discutent les perspectives d'orientation de l'élève lors des échanges individuels qui ont lieu chaque trimestre.
3. Les épreuves standardisées sont remplacées par des épreuves communes. Les épreuves communes, nationales évaluent où l'élève se situe par rapport aux socles de compétences définis pour la fin d'un cycle.

Au niveau de chaque école est créé un conseil d'orientation, présidé par l'inspecteur d'arrondissement concerné. Il se compose du titulaire de classe, d'un professeur de l'enseignement secondaire et d'un professeur ou d'un instituteur de l'enseignement secondaire technique. Si les parents ont opté pour des tests psychologiques, le psychologue participe au conseil avec voix consultative.



## Le partenariat avec les parents

Ce partenariat se concrétise en plusieurs temps et à différents niveaux:

Au niveau de la classe, le partenariat se concrétise e.a. par la disponibilité des enseignants pour informer et dialoguer avec les parents de leurs élèves.

Au niveau de l'école, le partenariat se concrétise par les représentants des parents d'élèves (élus par et parmi les parents d'élèves de l'EF Steinfort en date du 27 octobre 2011 pour les années scolaires 2011/2012 et 2012/2013):

BERTINELLI Carole, FANDEL ép. KRACK Sandra, HELTEN Angélique, SCHMIT Patrice, SCHONCKERT Serge, WINANDY Raymond

Les représentants des parents des élèves écoutent et soutiennent tous les parents qui en font la demande.

De plus les représentants des parents d'élèves:

- informent les autres parents des différentes activités qu'ils mènent et des réflexions auxquelles ils participent.
- se réunissent régulièrement avec le président et le comité d'école et participent à la mise en œuvre du plan de réussite scolaire (PRS).
- organisent des réunions et des manifestations pour toute la communauté scolaire;
- font des propositions sur toutes les questions en relation avec l'organisation scolaire et la vie à l'école.

## Dispositions relatives aux dispenses de fréquentation scolaire généralisées en cas d'intempéries

En cas d'intempéries, comme lors d'un cas de force majeure, les autorités communales peuvent dispenser des cours les élèves fréquentant l'enseignement fondamental, tout en rappelant aux parents concernés qu'un service d'accueil et de prise en charge des élèves est garanti par le personnel des écoles.

Dans ce cas, les parents d'élèves seront informés par le recours à l'annonce des décisions prises par voie radiophonique et par la mise en place d'une permanence téléphonique communale (**tél: 399313-300**), soit encore par le site internet de l'école: **[www.schoul-stengefort.lu](http://www.schoul-stengefort.lu)**.

## Plan de réussite scolaire (PRS)

Le PRS est un instrument favorisant le développement scolaire. Ainsi, il renvoie « aux objectifs et aux actions déterminés en vue d'augmenter la qualité scolaire et des apprentissages dans une école » (article 2 de la loi du 6 février 2009 portant réforme de l'enseignement fondamental).

Dans chaque école fondamentale, un plan de réussite scolaire (PRS) fut élaboré par le comité d'école en concertation avec les partenaires et les autorités scolaires. Ce plan de réussite porte sur une durée de quatre années et précise les objectifs visés par l'école, les actions à engager, les ressources à mobiliser, les échéanciers à respecter et les critères ainsi que les modalités d'évaluation envisagés. Il a été soumis pour approbation au conseil communal et fait partie intégrante de l'organisation scolaire.

Les actions à mettre en œuvre dans le cadre du PRS se situent dans les domaines d'intervention suivants: l'organisation des apprentissages à l'intérieur des classes ou entre les différentes classes et l'encadrement des élèves et des activités périscolaires appartenant à une sphère plus large, à savoir, la vie en communauté.

À des intervalles réguliers, toutes les écoles sont tenues de rendre compte à l'Agence de qualité pour le développement scolaire de leurs progrès et d'adapter, le cas échéant, leur plan de réussite scolaire.

Le PRS porte sur une durée de 4 ans et comprend une analyse de la situation de l'école, la définition des priorités et des objectifs, la mise en œuvre, l'évaluation et le bilan.

Les champs d'action choisis concernent 1) l'amélioration du climat scolaire et 2) améliorer les compétences langagières des élèves avec les deux sous-objectifs suivants: Promouvoir la lecture auprès des élèves et développer la capacité de s'exprimer de façon compréhensible et expressive.

PLAN DE RÉUSSITE  
SCOLAIRE 



Depuis janvier 2012, l'Ecole Fondamentale Steinfort est membre du projet pilote «Ecoles associées / Partnerschulen» initié par l'Université du Luxembourg. Actuellement ce projet compte 5 Ecoles fondamentales luxembourgeoises qui sont se associées à l'Université du Luxembourg.

En tant que formateurs de terrains, les enseignants participants accueilleront régulièrement des étudiants de la faculté des Sciences de l'Éducation de l'Université du Luxembourg (formation Bachelor en Sciences de l'Éducation, BScE) dans leurs classes pour un stage de plusieurs semaines.

Le temps de terrain constitue pour les étudiants un contact prolongé avec les élèves en situation réelle et avec tous les autres acteurs du champ éducatif. En tant que formateurs de terrain, ces enseignants de l'Ecole Fondamentale Steinfort sont chargés de l'accompagnement et du suivi pédagogique des étudiants. ([www.uni.lu](http://www.uni.lu))

Vu le succès du projet européen « Fruit for School – Uebst ass cool » l'Ecole Fondamentale de la Commune de Steinfort a décidé de continuer ce projet en faveur de la consommation de fruits à l'école.

Le projet « Fruit for school » prévoit la distribution gratuite de fruits et de légumes aux élèves et des mesures pédagogiques accompagnatrices avec le but d'accroître durablement la consommation de fruits et légumes chez les enfants à un âge où se construisent les habitudes alimentaires.

Un site internet a été mis en place pour informer tous les acteurs concernés: [www.fruit4school.lu](http://www.fruit4school.lu).




Fir d'Associatioun ASA –«Amicale vun der Schoul fir Assistenzhonn» ze ënnerstëtzen hunn d'Schüler am Schouljoer 2011/2012 Plastiksstëpp gesammelt. Et koumen der vill zesummen – ongeféier 500 Kilo. Mir fueren och am nächste Schouljoer mat dëser Aktioun weider.


Afin de soutenir l'ASA – la délégation luxembourgeoise de «Handi's Chiens» les élèves ont collectionné des bouchons en pvc. Pendant l'année scolaire 2011/2012 nous avons récolté beaucoup de bouchons – environ 500 kg. Cette action continuera pendant l'année scolaire 2012/2013.

INFO: [www.assistenzhonn.com](http://www.assistenzhonn.com)



unissons-nous  
pour les enfants

unicef 



**Liebe Kinder der Grundschule Steinfurt,**

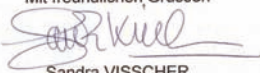
Hiermit möchten wir uns herzlich für Euren Einsatz für die Aktion „Schulen für Afrika“ bedanken. Wir sind sehr erfreut darüber, dass sich Kinder in Luxemburg aktiv für andere Kinder auf der Welt einsetzen.

Eure Spende von **2500 Euro** wird für ein UNICEF-Projekt in Madagaskar eingesetzt. In diesem Land gehen rund 450.000 Kinder nicht zur Schule. Besonders betroffen sind die Provinzen Anosy und Androy, die im Süden der Insel liegen. Dort gibt es in vielen Dörfern noch keine Schule, oder es gibt keinen vollständigen Zyklus. Mit nur einem einzigen Lehrer und einem engen Klassenraum können die Schulen oft nicht mehr als zwei Klassen einrichten. Um weiter zu kommen, müssten die Kinder auf eine Privatschule gehen. Aber ihre Eltern können sich die Gebühren nicht leisten.

Mit Spenden aus der Kampagne "Schulen für Afrika" hilft UNICEF in Anosy und Androy, Kindern den Schulbesuch zu ermöglichen. UNICEF hilft, neue Schulen zu bauen und Wasser und Toiletten zu installieren, richtet kinderfreundliche Klassenräume mit Tischen, Stühlen und Tafeln ein, bildet neue Lehrer aus und stellt Schulmaterial zur Verfügung. So werden Tausende von Kindern erstmals zur Schule gehen und auch über die zweite Klasse hinaus weiterlernen können.

Dank Eurer großzügigen Spende kann UNICEF sich weiterhin für die Kinder in Madagaskar einsetzen und ihnen somit eine bessere Zukunft schenken.

Mit freundlichen Grüßen

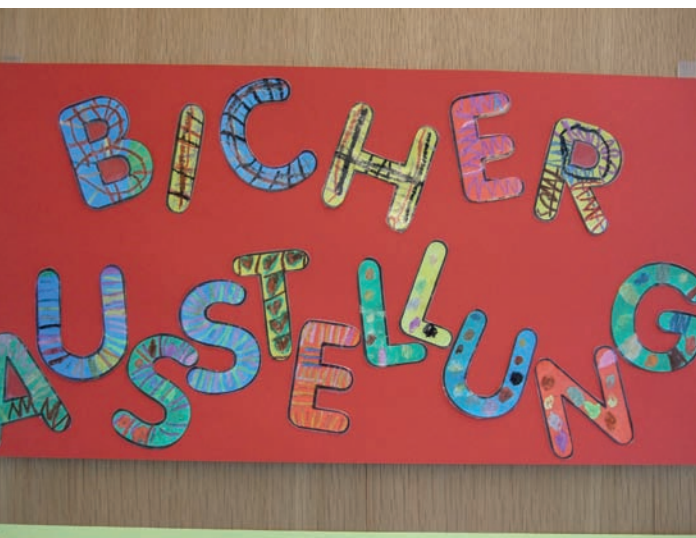


Sandra VISSCHER  
UNICEF-Luxemburg

## BICHERWOCH 2012: Remise de chèque

Dans le cadre de la mise en oeuvre de son Plan de réussite scolaire, l'Ecole Fondamentale de la Commune de Steinfort a organisé une semaine du livre en mai 2012. Lors de cette semaine du livre, une série d'activités et d'ateliers autour du livre et de la lecture ont été organisés pour tous les élèves de l'école.

La recette de cette semaine du livre a été destinée au projet UNICEF «Des Ecoles pour l'Afrique». La remise du chèque de 2500 Euro a eu lieu en présence des représentants de UNICEF et des membres du collège des Bourgmestre et Echevins. Nous tenons à remercier vivement tous ceux qui ont contribué au grand succès de notre «Bicherwoch».



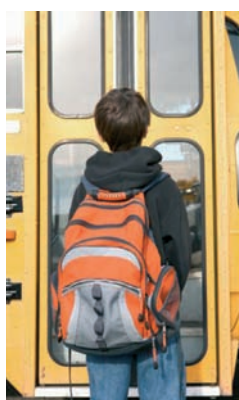


## Transport scolaire 2012-2013

L'Administration communale invite tous les parents d'élèves à profiter du service de transport scolaire gratuit.

BUS	CHIEN	GIRAFE	CHIEN	GIRAFE
<b>ALLER-vers les écoles</b>	lu-ve	lu-ve	lu-me-ve	lu-me-ve
Grass-arrêt Bus	7h40		13h40	
Kleinbettingen - rue de la Gare	7h48		13h48	
Hagen-école	7h52		13h52	
Steinfort-centre sportif	7h57		13h57	
Steinfort-centre sportif		7h45		13h45
Hagen-école		7h50		13h50
Kleinbettingen-école		7h55		13h55
Steinfort - cimetière		8h05		
Hagen - école				13h55
Steinfort - centre sportif				14h00
Steinfort - cimetière				14h05

BUS	GIRAFE	CHIEN	CHIEN	CHIEN	GIRAFE	GIRAFE	CHIEN
<b>RETOUR - des écoles</b>	lu-me-ve	ma-je	lu-me-ve	ma-je	ma-je	lu-me-ve	lu-me-ve
Kleinbettingen-rue de la Gare	11h52					16h05	
Hagen-école	11h57					16h10	
Steinfort-centre sportif				12h40		16h15	
Steinfort - cimetière		11h45	11h45				15h55
Steinfort-centre sportif	12h02		11h55				16h05
Kleinbettingen- rue de la Gare					12h40		
Hagen-école		11h52	12h00	12h45	12h45		16h10
Kleinbettingen- rue de la Gare		11h57	12h05	12h50			16h15
Steinfort - centre sportif		12h02			12h50		
Grass-arrêt Bus			12h12	12h57			16h22



**ATTENTION:** pour réduire le temps d'attente au bus scolaire des élèves des classes préscolaires de la Maison Relais, les cours de l'éducation préscolaire dans ces classes commenceront chaque matin à 8h05 et se termineront à 11h50.

Pour réduire les dangers de la circulation sur le chemin de l'école à tous les élèves, les parents effectuant un transport privé vers les écoles, sont cordialement invités à employer le grand parking du Centre Roudemer, donnant directement sur l'enceinte scolaire, pour déposer ou venir chercher leur(s) enfant(s). Ils y seront sous la surveillance d'un(e) enseignant(e) délégué(e) 10 minutes avant le début officiel des cours, ainsi que 10 minutes après les heures de classe auprès des écoles.





## Chantier à Kleinbettingen (rue du Parc)

Suite aux travaux routiers dans la rue du Parc à Kleinbettingen, l'accès à l'école du cycle 1 (préscolaire et précoce) a dû être adapté pour l'année scolaire 2012/2013.

Ni le bus scolaire, ni les parents, ni les enseignants ne pourront accéder à l'école par la rue du Parc.

Par conséquent, il a été décidé que le personnel enseignant et éducatif du cycle 1 organisera un accueil dans la cour de récréation derrière le bâtiment de l'école primaire à Kleinbettingen (rue de la gare). Une surveillance y est assurée le matin de 7h50 à 8h00 et l'après-midi de 13h50 à 14h00.

Les enfants qui arrivent avant 7h50 (précoce) ou après 8h00 resp. 14h00 devront être accompagnés par leurs parents jusqu'à leur classe. À cet effet ils devront impérativement passer par la cour de récréation de l'école primaire.

Après les cours (à 11h45 resp. à 16h00) les parents auront la possibilité de reprendre leurs enfants dans la cour de récréation derrière le bâtiment de l'école primaire.

Les enfants du précoce qui ne sont pas repris à 11h45 (les mardis et jeudis) retourneront avec leur institutrice dans la cour de l'école préscolaire pour y attendre leurs parents.

Le bus qui assure le transport des enfants vers la Maison Relais à Steinfort resp. le mini-foyer s'arrêtera également devant le bâtiment de l'école primaire (rue de la Gare).

Le collège des bourgmestre et échevins prie les parents concernés d'excuser d'éventuels désagréments dus à ce chantier et les remercie de leur compréhension.



## LASEP STENGEFORT

LIGUE DES ASSOCIATIONS  
SPORTIVES  
DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Léif Kanner, léif Elteren

En Dënschden, 25. September 2012 fänken  
d'Aktivitéiten vun der Lasep neess un.  
Fir Spill, Sport a Spaass ass gesuergt.

Rendez-vous ass an der Sportshal:

1.-3. Schouljoer: 14.15-15.15 Auer

4.-6. Schouljoer: 15.15-16.15 Auer

D'Kanner sollen hir Sportssaachen matbréngen!  
D'Cotisatioun fir dat ganzt Joer ass 15€



Reprise des activités: mardi le 25 septembre

1-3 année d'études 14h15 - 15h15

4-6 année d'études 15h15 - 16h15

La **LASEP** offre aux enfants des activités sportives,  
des jeux et de l'amusement.

Les enfants doivent apporter leurs affaires de sport.

La cotisation pour toute l'année s'élève à 15€

Responsable: Jhang Rauchs

tél.: 399 313 314

Heimat mellen ech mäi Kand un, fir un de Sportsnomëtteger vun der  
LASEP deelzehuelen:

Numm a Virnumm: .....

Matricule: .....

Klass: ..... Titulaire: .....

tél.: .....

(à contacter en cas d'urgence: malaise, accident)



# Vacances et congés scolaires 2012-2013

**L'année scolaire commence le lundi 17 septembre 2012 et finit le lundi 15 juillet 2013.**

## Vacances scolaires

VACANCES & CONGÉS	DATE DÉBUT (INCLUS)	DATE FIN (INCLUS)
Congé de la Toussaint	samedi 27 octobre 2012	dimanche 4 novembre 2012
Vacances de Noël	samedi 22 décembre 2012	dimanche 6 janvier 2013
Congé de Carnaval	samedi 9 février 2013	dimanche 17 février 2013
Vacances de Pâques	samedi 23 mars 2013	dimanche 7 avril 2013
Congé de la Pentecôte	samedi 25 mai 2013	dimanche 2 juin 2013
Vacances d'été	mardi 16 juillet 2013	samedi 14 septembre 2013

## Jours et congés isolés

JOURS ET CONGÉS ISOLÉS	DATE
St Nicolas	jeudi 6 décembre 2012
Fête du Travail	mercredi 1 <sup>er</sup> mai 2013
Pèlerinage à N-Dame de Luxembourg	vendredi 26 avril 2013
Ascension	jeudi 9 mai 2013
Lundi & mardi de Pentecôte	lundi 20 & mardi 21 mai 2013
Fête nationale	dimanche 23 juin 2013

## Remarques

- 1) Les classes chôment le jour du pèlerinage à Notre-Dame de Luxembourg: le vendredi 26 avril 2013.
- 2) La veille des vacances de la Toussaint, de Noël, de Carnaval, de Pâques et de la Pentecôte, les élèves sont congédiés à la fin des cours de l'après-midi, c'est-à-dire le vendredi à 16h00.
- 3) Vu la situation particulière dans la commune de Steinfort où les cérémonies solennelles de la 1<sup>ère</sup> communion ont lieu au début de la soirée du dimanche 28 avril 2013, les enseignants des 3<sup>èmes</sup> années d'études accepteront d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves concernés au cours de la matinée.

## L'année scolaire 2013/2014

L'année scolaire commence le lundi 16 septembre 2013 et finit le mardi 15 juillet 2014.

1. Le congé de la Toussaint commence le samedi 26 octobre 2013 et finit le dimanche 3 novembre 2013.
2. Les vacances de Noël commencent le samedi 21 décembre 2013 et finissent le dimanche 5 janvier 2014.
3. Le congé de Carnaval commence le samedi 15 février 2014 et finit le dimanche 23 février 2014.
4. Les vacances de Pâques commencent le samedi 5 avril 2014 et finissent le lundi 21 avril 2014.
5. Jour férié légal: le jeudi 1<sup>er</sup> mai 2014.
6. Le congé de la Pentecôte commence le samedi 24 mai 2014 et finit le dimanche 1<sup>er</sup> juin 2014.
7. Jours de congé pour la Pentecôte: les lundi 9 juin et mardi 10 juin 2014.
8. Jour férié légal pour la célébration publique de l'anniversaire de SAR le Grand-Duc: le lundi 23 juin 2014.
9. Les vacances d'été commencent le mercredi 16 juillet 2014 et finissent le dimanche 14 septembre 2014.





ECOLE FONDAMENTALE  
STEINFORT

Edité par l'Administration communale de Steinfort  
Service des Relations Publiques  
B.P. 42 • L- 8401 Steinfort  
en collaboration avec le comité d'école



COMMUNE DE  
STEINFORT